

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SECTEUR ATLANTIQUE DU 23 JUILLET 2021

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité du secteur Atlantique du 23 juillet 2021, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région OUEST et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 23 JUILLET 2021 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

ELSHOUT	DAVID (directeur agences Rennes/Brest)	
KALOKO	SEKOU OUMAR	

Absents

Excusés

TROCHON	NICOLAS (directeur agence Nantes)	EN VACANCE
NDOMBASI MAVANGA	JOHN	EN VACANCE
DOUMBIA	MOUSSA	EN VACANCE

Questions :

Question 1 :

Mr NZE IVAHAT MALOUTA IVAN avait posé congé payé qui lui a été validé, quelques temps après est née sa fille.

Le congé payé de Mr Nze a été annulé et remplacé par le congé de paternité par Alice qui était chef de secteur à l'époque.

La section SNEPS-CFTC secteur Atlantique souhaite avoir des explications et que Mr Nze régularisé.

Réponse :

M Nze ivahat avait posé des congés pour le 24 et 25 Mai 2021.

Lors de la naissance de son enfant, Madame Marc a effectivement retiré c'est deux jours de CP, qui ont été remplacé par les trois jours de naissance.

Mme Marc n'aurait pas dû retirer les deux jours de CP et aurais dû posé uniquement 1 jour de naissance.

M Nze Ivahat à été avantagé par la démarche de Mme Marc, car quand un salarié est en congés et que la naissance à lieu durant cette période les jours de naissance son perdu.

Question 2 :

Mr TCHAKOUTE NGAYEN ARNAUD a été planifié pour le mois juillet sur le site de la Médiathèque à Nantes. Depuis qu'il a été embauché par CPS, en Novembre 2020, il a été envoyé sur 5 sites différents. Sur le site de la Médiathèque, il a eu uniquement un jour de formation sur le site, le 7 juillet dernier, il était planifié comme SSIAP1.A chaque fois il s'adapte sur les sites dont il est planifié sans qu'il ne soit mis dans de bonnes conditions de travail en l accordant qu'un jour de formation sur le site.



La section SNEPS-CFTC souhaite que CPS respecte notre réglementation et notamment sur les jours de formation que doivent avoir les Agents sur les sites car en cas de défaillance de leur part il sera difficile de leur reprocher quoi que ce soit s'ils ne sont pas fermés correctement sur les sites

Réponse :

Un point sera fait rapidement avec l'équipe encadrante concernant le temps de formation de Mr TCHAKOUTE. Un complément de formation réglementaire sera fait s'il s'avère nécessaire

Question 3 :

Mr TCHAKOUTE NGAYEN ARNAUD dans sa dotation de tenue au moment de son embauche, on lui a donné 2 polos SSIAP usagés et un pantalon qui ne correspond pas à sa taille. Depuis on lui a dit qu'il aura la dotation complète à sa taille, son chef de secteur lui-même a dit que sa dotation allait envoyer sur son site par un contrôleur. Depuis il ne cesse de réclamer une nouvelle tenue.

La section SNEPS-CFTC souhaite que Mr TCHAKOUTE ait sa dotation de tenue neuve et à sa taille sans délai

La SECTION SNEPS-CFTC souhaite savoir pourquoi Mr Tchakoute a eu une dotation de tenue incomplète et pour longtemps

La SECTION SNEPS-CFTC souhaite avoir des détails sur le parcours et le stockage par CPS des tenues reconditionnées et savoir quels sont les critères pour une tenue d'être reconditionnées où jeter

La SECTION SNEPS-CFTC souhaite savoir pourquoi Mr Tchakoute a eu une dotation de tenue incomplète et pour longtemps

La SECTION SNEPS-CFTC souhaite avoir des détails sur le parcours et le stockage par CPS des tenues reconditionnées et savoir quels sont les critères pour une tenue d'être reconditionnées où jeter

Réponse :

La commande est en cours et une dotation neuve lui sera faite dès réception

Mr TCHAKOUTE est un agent magasin (dotation initiale APS MAGASIN) qui vient d'être muté sur un site SSIAP. Un complément de tenue SSIAP 1 lui a été transmis en attendant une nouvelle dotation

Concernant les tenues abimées, déchirées ou portant le logo SPGO, celles-ci sont renvoyées à St OUEN pour destruction

Les autres tenues, après nettoyage, sont gardées en agence pour palier en attendant une dotation neuve pour les CDI et pour habiller les collaborateurs qui sont en CDD

Question 4 :

Au CCAS DE NANTES travaillent 2 Ssiap 2 ADS par jour et du lundi au vendredi, les SSIAP ont leur PTI les ADS ont aussi leur PTI. Depuis 2019 j'ai demandé à ce que le PTI des ADS soit paramétré pour leurs prises et fin de service afin d'éviter tout problème de prise ou fin de service jusqu'à présent rien n'est fait

La SECTION SNEPS-CFTC souhaite que le PTI des ADS du CCAS DE NANTES soit paramétré sans délai



La SECTION SNEPS-CFTC souhaite avoir des explications pourquoi le PTI des ADS du CCAS DE NANTES n'est toujours pas paramétrer

Réponse :

Après vérification, nous avons constaté qu'il y avait twig sur site pour les ADS, qui à été mis en place par l'exploitation, cela permet au ADS d'effectuer leurs prise et fin de service.

L'ADS doit allumer l'appareil à son arrivée et départ sur site, cela généré une prise et fin de service auprès de la CTS

Une consigne va être transmise par l'exploitation au sein des collaborateurs exerçant sur site

Question 5 :

Il y a plusieurs fois que Mr COUSGAL SYLVESTRE vient en tenue incomplète au CCAS DE NANTES en tant que SSIAP ET ADS Mr FRADAY l'adjoint de Mme MONTANY la cliente du CCAS DE NANTES m'a interpellé sur ce fait et que moi en personne j'ai parlé à Mr COUSGAL mais rien n à changer

La SECTION SNEPS-CFTC souhaite savoir si Challancin a des tenue Orange sans insignes de Challancin, si oui pourquoi sans insignes ? Si non pourquoi Mr COUSGAL continue à venir sans tenue réglementaire

La SECTION SNEPS-CFTC souhaite que tous les Agents qui viennent au CCAS de Nantes aient le même modèle de tenue réglementaire pour l'image de Challancin

Réponse :

Challancin ne détient aucune tenue orange sans insigne de la société

Un point sera fait par la partie encadrante concernant la tenue de Mr COUSSEGAL

Le code couleurs et le type de tenue est uniforme à l'ensemble de la société CHALLANCIN

Question 6 :

Mr Romain PRIOUX exerce sur le site EPTB, a transmis à Monsieur BONJOUR ces frais de déplacement pour une formation SST effectué au centre FT formation à CHANTEPIE depuis début avril, il n'a toujours pas reçu de remboursement de qui s'élève à 173,22 euros.

Concernant les frais de déplacement pour formations liées à l'année 2019, la direction confirme dans son compte rendu de la réunion RDP du 28 mai dernier que Mr PRIOUX a refusé d'encaisser le chèque qu'il a reçu car le montant ne lui convenait pas.

Mr PRIOUX atteste sur l'honneur que Challancin ne lui avait jamais envoyé de chèque pour les formations de 2019.

-La section SNEPS-CFTC demande que la direction lui rembourse sans délais la somme de 173, 22 euros de ses frais déplacement sur un trajet de + de 300km allée/retour une copie de ses justificatifs est ci-jointe.

Réponse :

La demande de remboursement est en cours de traitement à Paris et une relance a été faite

Question 7 :

Mr Prioux nous signale plusieurs anomalies liées au PC de son site EPTB signalées à M. MONJOUR, et notées sur la main courante.

- Les agents ne reçoivent d'appels PTI émanant de l'extérieur, et ce, depuis + de 2 mois maintenant.

-La lampe torche émet une lumière insuffisante pour permettre aux agents de travailler en sécurité, et n'est donc pas adapté aux normes généralement utilisées dans un PC de sécurité.

-Absence de désinfectants pour nettoyer les matériels du PC de sécurité sur le site.

-Présence de nombreux insectes sur les murs et les parois de PC de sécurité, voir photos ci-joint.

-Serrure du PC de sécurité cassée depuis le 14 juillet 2021, et n'est toujours pas remplacé bien cet incident a été signalé aux responsables Challancin notamment M. MONJOUR, on demande aux agents de faire leurs rondes tout en laissant la porte du PC de Sécurité ouvert. - Le portail du site ne se ferme pas depuis plusieurs mois, et rien n'a été fait pour le réparer.

-La section SNEPS-CFTC demande à la direction Challancin de remédier à cette situation en collaboration avec le client dans les meilleurs délais, assurer les conditions d'hygiène et permettre aux agents de travailler en toute sécurité sur le site de EPTB sachant que la responsabilité de la direction sera engagée en cas de survenance d'incident grave sur le site.

Réponse :

Le PTI a été changé par le chef de secteur et des tests concluants ont été réalisés

D'autres tests seront effectués et un changement programmé si besoin

Une nouvelle lampe puissante avait été déposée sur le site en début d'année mais elle a été détériorée

La commande a été faite et une nouvelle lampe sera déposée

Des produits sont mis à la disposition des collaborateurs par le client lorsqu'une demande est faite au chef de secteur

De plus, en cas de demande par les collaborateurs, la partie encadrante peut amener des produits sur site.

A ce jour, aucune demande n'a été faite par les collaborateurs

Des produits sont mis à la disposition des collaborateurs par le client lorsqu'une demande est faite au chef de secteur

De plus, en cas de demande par les collaborateurs, la partie encadrante peut amener des produits sur site.



A ce jour, aucune demande n'a été faite par les collaborateurs
Les produits de nettoyage sont fournis par le client, à la charge de chaque collaborateur de faire le ménage de son PC à sa fin de service.
Néanmoins, le client va être avisé et une demande de désinfection va lui être faite
Les collaborateurs ont bien averti Mr MONJOUR qui a fait le nécessaire auprès du client. Mais lorsque celui-ci a voulu changer la serrure, un collaborateur challancin du site a pris l'initiative de retirer le barillet de serrure.
Par conséquent, le client refuse de réparer la serrure et demande que se soit à la charge de la société CHALLANCIN
Des travaux sont toujours en cours sur le site, le client est avisé et le changement de portail est programmé par le client

INFORMATION SUR LE PASS SANITAIRE :

« Sur l'ensemble des sites concernés (santé, évènementiel, centres des congrès, ...), les agents devront soit être vaccinés soit présenter un test PCR de moins de 48h ou un certificat de rétablissement. S'ils le souhaitent, ils peuvent dès à présent nous donner leur preuve de vaccination ce qui leur évitera de faire un test PCR toutes les 48h. Il est rappelé que dans le cadre de leurs missions, nos services de santé au travail proposent également un service de vaccination contre la Covid19 »

ELSHOUT DAVID
DIRECTEUR D'AGENCE